



Editorial

L'observation générale n° 10 du Comité des Droits de l'Enfant : les droits de l'enfant dans le domaine de la Justice pour Mineurs

Le Comité des droits de l'enfant vient de donner sa 10^e observation générale (General Comment) qui constitue un outil pédagogique de première valeur. Pour cet éditorial, je me limite à quelques éléments que le Comité considère comme **le cœur** (the core elements).

Dans **la prévention**, le Comité axe les principes autour des concepts de «socialisation» et «intégration», qui s'appuient eux-mêmes sur la famille, la communauté, le groupe des pairs, l'école, la formation professionnelle et le monde du travail. Le soutien à l'exercice de la fonction parentale est plusieurs fois mis en avant. De même, le Comité attache beaucoup d'importance à l'éducation de la petite enfance. Enfin, la participation des enfants (art. 12 CDE) doit aussi être considérée comme un facteur important de prévention en général.

Pour **les types d'intervention**, l'OG fait la distinction entre l'intervention hors du cadre judiciaire (ch. 11 à 13), qui se justifie pour la grande majorité des infractions commises et l'intervention dans le cadre judiciaire (ch. 14 et 15), comme mesure de dernier recours et pour la période la plus brève possible; l'Etat doit avoir un système d'instances ad hoc, si possible spécialisées, ainsi que des services pour mettre en place des mesures d'ordre social ou éducatif, et limiter strictement l'utilisation de la privation de liberté.

Une des questions les plus sensibles de l'OG : les **limites d'âge** pour une intervention pénale. Le Comité, après bien des discussions et prenant en compte diverses études et pratiques a exprimé l'opinion que les Etats **ne devraient pas fixer un âge minimal de la responsabilité pénale en dessous de 12 ans**. Le Comité demande également que si on ne peut aller en dessous de 12 ans, l'on devrait chercher à aller plus haut et dit que fixer un âge à 14 ou 16 ans constitue un progrès pour une justice pour mineurs conforme à la CDE. S'agissant de **la limite supérieure pour la justice pour mineurs**, le Comité pense qu'elle devrait être **fixée à 18 ans**, coïncidant avec la définition de l'enfant (art 1 CDE).

A la section D (chiffre 23 lettre a à l), l'OG consacre un long chapitre aux **garanties pour un procès équitable**. Ces garanties sont celles énoncées à l'art. 40 CDE et Règles de Beijing.

En matière de **décisions judiciaires**, les Etats devraient prévoir un éventail de possibilités très larges pour répondre à la grande diversité des situations. Le Comité insiste clairement sur les réponses éducatives, les sanctions réparatrices excluant toutes formes de violence ou de traitement inhumain ou dégradant. L'OG redit l'interdiction de la peine capitale, (art. 37 litt. a CDE, et art 6 (5)) du Pacte sur les droits civils et politiques et recommande d'abolir la peine d'emprisonnement à vie sans la possibilité de libération.

Véritable «obsession» du Comité, c'est dans le domaine de **la privation de liberté** que se sont manifestées les plus importantes violations des droits de l'enfant et probablement aussi en cette matière que réside le plus fort potentiel d'amélioration de la situation des enfants en conflit avec la loi. Le Comité souligne de manière très insistante que la privation de liberté doit être la mesure du dernier recours et pour la période la plus courte possible.

En conclusion, l'Observation générale va bien au-delà de son objectif premier, puisque qu'elle donne la vision de ce qu'une justice pour mineurs idéale devrait être. Elle rappelle que l'enfant est une personne et que cette personne, quand elle agit de manière illégale, ne peut pas être traitée sans respect de ses droits fondamentaux, en particulier ne peut pas être traitée plus mal que ne le serait un adulte. C'est un plaidoyer fort pour une justice des mineurs spécialisée, différente de celle des adultes, qui respecte pourtant les grands standards internationaux des droits de l'homme.

Jean Zermatten

1 - Sentier des Droits de l'Enfant

Le sentier des droits de l'enfant qui a été inauguré le 20 octobre 2005 a été victime de son succès, puisqu'un grand nombre des animaux qui illustrent les droits présenté le long de cette aimable promenade, ont été endommagés, détruits, voire volés ! Le sentier était donc, ce printemps, dans un tel état que nous avons décidé d'enlever les quelques animaux indemnes et de revoir le concept. Des nouveaux animaux seront fabriqués en bois et posés, aux mêmes emplacements, avec une fixation plus solide. Ils garderont leur air naturel et leur regard sympathique. Nous espérons que les petits et grands qui flâneront sur le sentier rénové prochainement, apprécieront le nouvel état et s'abstiendront de trop d'enthousiasme envers la gent animale.

2 - Création d'une association de soutien de l'IDE

A plusieurs reprises, des personnes ou sociétés nous ont demandé de pouvoir adhérer comme membre à notre Institut. L'IDE étant une fondation, cette adhésion n'est pas possible. Il a semblé, toutefois, important au Conseil de la Fondation de pouvoir agrandir le cercle des personnes qui nous soutiennent et d'offrir une assise meilleure à l'IDE, en constituant une Association des Amis de l'IDE (AMIDE), qui a vu le jour le 26 mars dernier. Cette association est en train de former son Comité et lancera une action de communication et de recrutement de ses membres au 2^e semestre 2007. Bienvenue, si cela vous intéresse !

3 - Journée de la Fondation Sarah Oberson

Le 14 novembre prochain, aura lieu la journée de la Fondation Sarah Oberson consacrée à la violence à l'encontre des enfants. Le thème de cette manifestation a été choisi suite à la publication en décembre 2006 du rapport de l'expert indépendant des Nations Unies, M. Paulo Sérgio Pinheiro, dont la présence au séminaire a été requise. Ce dernier a durant 3 ans analysé les données et témoignages de milliers de personnes-enfants et adultes- afin de rédiger un rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants. Bien que partie au rapport, la Suisse n'a que très peu diffusé cette étude, alors que des points faibles sont à relever. L'occasion donc pour la Fondation Sarah Oberson de faire connaître ce rapport et de présenter les conclusions relatives à notre pays.

4 - Lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF)

En Suisse vivent 7'000 femmes excisées; mal intégrées, honteuses de la blessure dont elles sont affligées, elles ne savent pas que la MGF, est une pratique contraire aux droits humains, notamment la CDE, car gravement préjudiciable à la santé. Leurs filles, bien que nées en Suisse, risquent de subir elles aussi la coutume du pays. Afin de sensibiliser les professionnels de la santé à cette problématique mal connue, et suite aux actions menées conjointement avec le service de l'intégration du canton du Valais, l'IDE a coproduit avec le Centre Suisses-Immigrés un documentaire de 35 minutes réalisé par deux jeunes femmes d'origine somalienne et grâce à l'appui technique de Mme Carole Roussopoulos. Intitulé 'Femmes mutilées, Plus jamais', ce film peut être commandé auprès de l'IDE; vu sous l'angle de l'intégration, et comme il ne comporte aucune scène d'excision, il peut être visualisé par un large public.

Pour plus d'informations et commande <http://www.childsrights.org>, rubrique publications.

5 - Formations

MASTER OF ADVANCED STUDIES IN CHILDREN'S RIGHTS (MCR)

L'IDE, l'Université de Fribourg, l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) et l'Institut de recherches et de conseils de la famille ont accueilli le 12 février dernier la 3^e volée du MCR. Trente-trois étudiants en provenance de 23 pays, représentant tous les continents à l'exception de l'Australie et l'Océanie se sont réunis pour le premier module à Sion. Juge, procureur, avocats pour les enfants, policier, prêtre, dirigeants d'ONG, journaliste ou travaillant pour UNICEF, les nouveaux étudiants partagent expériences concrètes et curiosité académique. La formation a subi quelques changements destinés à accroître la mise en commun des connaissances et favoriser les échanges entre candidats. Le deuxième regroupement a eu lieu à Fribourg du 21 mai au samedi 2 juin et le prochain, du 17 au 22 septembre. Pour rappel, le MCR est organisé sur deux années d'études à raison de 8 modules (4 par an); il s'effectue en anglais et s'articule sur modules résidentiels, stage et travail à domicile.

Pour tout renseignement, <http://www.childsrights.org> ou le secrétariat du MCR (sarah.bruchez@iukb.ch).

UNIVERSITE D'ETE SUR LES DROITS DE L'ENFANT - 16 AU 21 JUILLET, AU LUXEMBOURG

La seconde session de l'université d'été autour des droits de l'enfant aura lieu à Echternach du 16 au 21 juillet 2007, organisée par l'Université du Luxembourg, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, l'IUKB et l'IDE, sur le thème de «La citoyenneté et la participation de l'enfant». Les sujets suivants seront traités: définition des concepts; participation de l'enfant dans les domaines de la justice, du placement, de la vie familiale et sociale, de l'école et du travail; citoyenneté de l'enfant et action politique sur les plans local, national, régional et communautaire.

La session 2007 au Luxembourg s'adresse à des professionnels travaillant dans un domaine en lien avec l'enfance et la jeunesse (travailleurs sociaux, éducateurs, psychologues, juristes, enseignants...) et à des étudiants en fin de formation (université ou haute école). Pour les informations pratiques, prière de consulter notre page [Université d'été](#) et pour de plus amples renseignements le site du Ministère de la Famille et de l'Intégration du Luxembourg www.fm.etat.lu, les inscriptions se faisant auprès de nathalie.keipes@fm.etat.lu dudit Ministère.

SEMINAIRE INTERNATIONAL DE SION - 16 AU 20 OCTOBRE 2007 : ENFANTS EN SITUATIONS DE RUE. PREVENTION, INTERVENTION, RESPECT DES DROITS

Les enfants pour qui la rue est un milieu de vie ou de survie ont aussi des droits. Cependant, ils restent aujourd'hui encore victimes d'abus de toutes sortes. Une approche respectueuse des droits de l'enfant est nécessaire et essentielle. Le problème n'est pas l'enfant vivant dans la rue, mais la situation de rue elle-même lorsque celle-ci contrevient

aux droits fondamentaux de l'enfant. Or, les degrés de protection, de participation et de développement des enfants varient selon les situations. Leurs besoins et capacités spécifiques requièrent que l'on développe des outils appropriés pour favoriser l'écoute et la participation.

Le 13^e séminaire international de Sion, organisé par l'Institut International des Droits de l'Enfant, vise à identifier des pistes permettant de mieux articuler des interventions basées sur l'écoute individuelle avec des approches globales respectant plus largement les principes de la CDE. Ce séminaire veut ainsi ouvrir des pistes nouvelles pour une Observation Générale du Comité des Droits de l'Enfant, contribuant à un mouvement d'envergure internationale en faveur du respect des droits des «enfants en situations de rue».

Pour plus d'informations, visitez <http://www.childsrights.org>, rubrique formation.

6 - «Droit des enfants en situation de handicap»

Les actes du 12^e séminaire international de Sion, organisé en octobre 2006 en partenariat avec Pro Infirmis, ont été publiés en mai 2007. La publication restitue les conférences, qui ont dressé un panorama général de la problématique, développés des questions particulières et suggéré des pistes pour le respect des droits des enfants en situation de handicap. Un besoin impérieux qui est aussi un droit, inscrit dans la Convention des droits de l'enfant, c'est l'exigence de changer de regard sur le «handicap», d'où l'importance de la définition mettant l'accent sur la «situation de handicap» socialement construite. La question du regard traverse toutes les problématiques abordée (accès aux soins, participation, intégration scolaire, médias, sports et arts, etc.) ainsi que les pistes novatrices et respectueuses des différences (éducation inclusive, la piste architecturale, etc.), sans oublier les causes sociales (misère et violences) et politiques (conflits armés) qui appellent également des aménagements liés au respect des droits et à l'intégration sociale.

Pour commander l'ouvrage : <http://www.childsrights.org>, (voir sous l'onglet «institut», puis «publications»).

7 - 20 novembre 2007 : la CDE devient majeure !

Afin de célébrer les 18 ans de la CDE, l'IDE en collaboration avec Terre des hommes Valais organisent une journée de sensibilisation aux droits de l'enfant. Calqué sur le modèle africain d'une caravane des droits de l'enfant, un bus sillonnera le canton du Valais et s'arrêtera à 6 étapes, où l'attendra une famille composée d'une personnalité connue, d'enfants, de jeunes et d'autres invités en fonction du droit illustré par l'arrêt (école, centre de loisirs, institution pour jeune en difficulté, maison communale, IDE et Tdh). Alors venez nombreux et rejoignez notre bus, pour souffler les 18 bougies de la CDE ! Bon anniversaire !

8 - Divers

Comité des droits de l'enfant : lors de sa 45^e session (21 mai au 8 juin) le comité des droits de l'enfant a procédé à l'élection des membres de son bureau et nous avons l'immense plaisir de vous annoncer que notre Directeur, M. Jean Zermatten a été élu vice-président du comité. Félicitations !

**Chers amies et amis des droits de l'enfant,
à toutes et à tous nous vous souhaitons un bel été !**

*Jean Zermatten, Paola Riva Gapany, Geneviève Lévine,
Daniel Stoecklin, Elvira Fischer, Alexandra Prince, Hatice Kizildag,
Aldo Riva, Ana Gil, Freddy Schumacher et Gordon Thompson*

Archives

[Nouvelles de l'IDE n° 15](#)
(Décembre 2006)

[Nouvelles de l'IDE n° 14](#)
(Juin 2006)

[Nouvelles de l'IDE n° 13](#)
(Décembre 2005)

[Nouvelles de l'IDE n° 12](#)
(Juin 2005)